

TABLE DES FRAIS ET COMMISSIONS

En date du 13 avril 2021

Tables des matières

1. Général
2. Table des frais et commissions pour les CFD Actions et CFD ETF
3. Table des frais et commissions pour les Actions Synthétiques
4. Instruments des marchés organisés
5. Frais de redistribution des données boursières émises par la Bourse de Varsovie (GPW) via Internet
6. Dépôts par chèque
7. Informations générales
8. Tableau des Taux de change de XTB

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris



+33 01 53 89 60 30



commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

1. Général

Type de compte	BASIC, LRA, PROFESSIONAL
Ouverture et clôture d'un compte	Gratuit
Frais de tenue de compte par mois selon activité mensuel	Gratuit ¹
Dépôt minimum à l'ouverture du compte	(respectivement) aucun, aucun, 10 000 euros
Intérêts de pénalité	Intérêts de pénalité statutaire
Valeur des intérêts sur les fonds du Client dû à XTB conformément au point 4.18 des CG	La moyenne du taux d'intérêts annuel est entre 0% et 2%
Taux d'intérêt sur les comptes débiteurs	0.90% (taux légal annuel)
Frais pour chaque préparation et envoi des rapports quotidiens / confirmations relatives aux ordres sous format papier	50 EUR (journalier) + 0.3 EUR par page + les frais correspondants aux frais postaux pour chaque préparation et envoi des rapports quotidiens / confirmations relatives aux ordres
Frais de répétition, pour chaque préparation et envoi de Documents d'information clés sur les Instruments Financiers XTB (dénommés "KID") sous format papier	50 EUR + 0.3 EUR par page + les frais correspondants aux frais postaux pour chaque préparation et envoi de documents d'informations clés sur les Instruments Financiers
Frais pour chaque préparation et envoi d'un relevé d'Instruments Financiers et du Solde détenus sous format papier	50 EUR+ 0.3 EUR par page + les frais correspondants aux frais postaux pour chaque préparation et envoi d'un relevé d'Instruments Financiers et du Solde détenus sous format papier

¹S'il n'y a pas d'ouverture ou de fermeture de position sur le compte du client au cours des 365 derniers jours et aucun dépôt dans les 90 derniers jours, des frais de 10 EUR sont facturés. En l'absence de fonds suffisants, des frais sont prélevés sur le montant des fonds restants sur le compte du client. Avant que les frais ne soient perçus, les montants sont convertis dans la devise du compte.

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris



+33 01 53 89 60 30



commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

Frais d'inactivité, pour absence de positions ouvertes ou fermées sur le compte du client au cours de l'année écoulée (montant converti dans la devise du compte). Frais mensuel déductible à partir du 13ème mois.

10 EUR ou le montant des fonds restants sur le compte du client (quel que soit le montant minimum)

Commission pour l'ouverture et la clôture d'une position sur un compte PROFESSIONAL ou PREMIUM

3,5 EUR/4 USD par lot,

Excluant les CFD Actions, CFD ETF, Actions Synthétiques et crypto-monnaies

Service de Déclaration régi par les termes et conditions du service de délégation de la déclaration de transactions à X-Trade Brokers DM S.A. par un client étant une Contrepartie Financière ou une Contrepartie Non-financière "plus »

Gratuit

Commission pour l'ouverture et la clôture d'une position sur un compte PROFESSIONAL ou PREMIUM

Commission sur transaction pour les CFD basés sur des crypto-monnaies

Instrument	Commission	Volum e
BITCOIN	3,5 EUR*	1
ETHEREUM	3,5 EUR*	10
RIPPLE	3,5 EUR*	10000
LITECOIN	3,5 EUR*	100
DASH	3,5 EUR*	10
ETHERCLASSIC	3,5 EUR*	100
BITCOINCASH	3,5 EUR*	10
EOS	3,5 EUR*	1000
STELLAR	3,5 EUR*	10000
ADABTC	3,5 EUR*	10
BCHBTC	3,5 EUR*	1
DSHBTC	3,5 EUR*	1
EOSBTC	3,5 EUR*	1
ETHBTC	3,5 EUR*	1
IOTABTC	3,5 EUR*	1

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris



+33 01 53 89 60 30



commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

LTCBTC	3,5 EUR*	1
TRXBTC	3,5 EUR*	1
XLMBTC	3,5 EUR*	1
XMRBTC	3,5 EUR*	1
XRPBTC	3,5 EUR*	1
NEOBTC	3,5 EUR*	1
XEMBTC	3,5 EUR*	1
ZECBTC	3,5 EUR*	1
EOSETH	3,5 EUR*	10
TRXETH	3,5 EUR*	10

3,5 EUR/4 USD pour 1 lot

Frais fixes relatifs à la valeur nominale de la transaction, selon le tableau suivant²:

**TTF (Taxe sur les Transactions Financières) Commission appliquée sur la valeur de la transaction nominale sur les instruments suivants :
ITA.40, ITA.40., ITA.40. i ITA.40+
et ITA40.cash**

Valeur de la transaction	Frais
0 - 2 500 EUR	0,25 EUR
2 500 - 5 000 EUR	0,5 EUR
5 000 - 10 000 EUR	1 EUR
10 000 - 50 000 EUR	5 EUR
50 000 - 100 000 EUR	10 EUR
100 000 - 500 000 EUR	50 EUR
500 000 - 1 000 000 EUR	100 EUR
plus de 1 000 000 EUR	200 EUR

² Les frais relatifs à la taxe FTT sont déduits le jour ouvré suivant le jour de l'exécution de la Transaction.

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

Table des frais et commissions Paiement par Carte Bancaire et Paypal	
Tarifs sur les paiements par carte bancaire VISA & Mastercard	
Devise	Frais
EUR	Gratuit
USD	1,05%
Tarifs sur les paiements par Paypal	
Devise	Frais*
EUR	1,89%
USD	1,89%
Table des frais et commissions ATD – Opposition Administrative – Saisie Attribution d’Huissier	
Frais de Traitement	
Type	Frais*
ATD (Avis à Tiers Détenteur)	25EUR
Opposition Administrative	25EUR
Saisie Attribution d’Huissier	25EUR
<i>* Frais applicables sous réserve de fonds disponible sur le compte</i>	

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris

+33 01 53 89 60 30

commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l’article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l’Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d’investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l’intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

2. Table des frais et commissions pour les CFD Actions et CFD ETF

Marchés	Commission par Transaction (sur la valeur de la transaction à l'ouverture et clôture de positions sur CFD Actions et CFD ETF par marché ¹)	Frais déduits de l'équivalent du dividende dû au Client sur un marché donné ²
CFD Actions France	0,08% par ordre, minimum 8 EUR	26.50%
CFD Actions US	0,08% par ordre, minimum 8 USD	30.00%
CFD Actions UK	0,08% par ordre, minimum 8 EUR	0.00%
CFD Actions UK International	0,08% par ordre, minimum 10 USD	15.00%
CFD Actions Portugal	0,08% par ordre, minimum 8 EUR	25.00%

¹ Les frais appliqués doivent être convertis dans la devise de référence du compte de trading selon le taux de change XTB en vigueur au moment de l'exécution de la transaction.

² XTB réserve sur le Compte du Client l'équivalent du dividende déduit des frais.

Exemple :

L'ouverture d'une position longue via un CFD indexé à une action européenne, sur un compte libellé en USD, sera sujet à une conversion monétaire basée sur le schéma suivant : prix de la demande EURUSD * (1+0.5%). Une opération de vente équivalente sera sujette à une conversion monétaire basée sur le schéma suivant : prix de l'offre EURUSD * (1-0.5%).

L'ouverture d'une position longue via un CFD indexé à une action européenne, sur un compte libellé en EUR, sera sujet à une conversion monétaire basée sur le schéma suivant : prix de la demande EURUSD * (1+0.5%). Une opération de vente équivalente sera sujette à une conversion monétaire basée sur le schéma suivant : prix de l'offre EURUSD * (1-0.5%).

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris



+33 01 53 89 60 30



commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

CFD Actions Espagne	0,08% par ordre, minimum 8 EUR	21.00%																		
CFD Actions Allemagne	0,08% par ordre, minimum 8 EUR	26.38%																		
CFD Actions République tchèque	0,25% par ordre, minimum 300 CZK	15.00%																		
CFD Actions Italie	0,08% par ordre, minimum 8 EUR + 0,07% par ordre ³ En outre, des frais fixes relatifs à la valeur nominale de la transaction sont appliqués. Le tableau ci-dessous détaille les frais appliqués par tranche de valeur de transaction ³ :	26%																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de la transaction</th> <th>Frais</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 - 2 500 EUR</td> <td>0,25 EUR</td> </tr> <tr> <td>2 500 - 5 000 EUR</td> <td>0,5 EUR</td> </tr> <tr> <td>5 000 - 10 000 EUR</td> <td>1 EUR</td> </tr> <tr> <td>10 000 - 50 000 EUR</td> <td>5 EUR</td> </tr> <tr> <td>50 000 - 100 000 EUR</td> <td>10 EUR</td> </tr> <tr> <td>100 000 - 500 000 EUR</td> <td>50 EUR</td> </tr> <tr> <td>500 000 - 1 000 000 EUR</td> <td>100 EUR</td> </tr> <tr> <td>plus de 1 000 000 EUR</td> <td>200 EUR</td> </tr> </tbody> </table>	Valeur de la transaction	Frais	0 - 2 500 EUR	0,25 EUR	2 500 - 5 000 EUR	0,5 EUR	5 000 - 10 000 EUR	1 EUR	10 000 - 50 000 EUR	5 EUR	50 000 - 100 000 EUR	10 EUR	100 000 - 500 000 EUR	50 EUR	500 000 - 1 000 000 EUR	100 EUR	plus de 1 000 000 EUR	200 EUR	
Valeur de la transaction	Frais																			
0 - 2 500 EUR	0,25 EUR																			
2 500 - 5 000 EUR	0,5 EUR																			
5 000 - 10 000 EUR	1 EUR																			
10 000 - 50 000 EUR	5 EUR																			
50 000 - 100 000 EUR	10 EUR																			
100 000 - 500 000 EUR	50 EUR																			
500 000 - 1 000 000 EUR	100 EUR																			
plus de 1 000 000 EUR	200 EUR																			
CFD Actions Suisse	0,08% par ordre, minimum 8 EUR	35.00%																		
CFD Actions Pays-Bas	0,08% par ordre, minimum 8 EUR	15.00%																		
CFD Actions Belgique	0,08% par ordre, minimum 8 EUR	30.00%																		
CFD Actions Danemark	0,08% par ordre, minimum 60 EUR	27.00%																		
CFD Actions Finlande	0,08% par ordre, minimum 60 EUR	20.00%																		

³ Les frais relatifs à la taxe FTT sont déduits le jour ouvré suivant le jour de l'exécution de la Transaction.

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris




+33 01 53 89 60 30



commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

CFD Actions Norvège	0,08% par ordre, minimum 20 EUR	25.00%
CFD Actions Suède	0,08% par ordre, minimum 70 EUR	30.00%
CFD ETF Europe	0,08% par ordre, minimum 8 EUR	30.00%
CFD ETF US	0,08% par ordre, minimum 8 USD	30.00%

XTB France32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris +33 01 53 89 60 30 commercial@xtb.frwww.xtb.com/fr

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

3. Table des frais et commissions pour les Actions Synthétiques (mode Clôture uniquement appliqué – l'ouverture de nouvelles positions est interdite)

Marchés	Commission par Transaction sur produits dérivés - Actions Synthétiques (sur la valeur de la transaction à l'ouverture et clôture de positions) par marché ¹	Frais déduits de l'équivalent du dividende dû au Client sur un marché donné ²	Frais pour la conversion de devises ³
Actions Synthétiques Belgique	0,10% par ordre, minimum 8 EUR	30.00%	0,5%
Actions Synthétiques France	0,10% par ordre, minimum 8 EUR + 0,20 % par ordre (relatif à la taxe TTF)	26.50%	0,5%
Actions Synthétiques Espagne	0,10% par ordre, minimum 8 EUR	19.00%	0,5%
Actions Synthétiques Pays-Bas	0,10% par ordre, minimum 8 EUR	15.00%	0,5%
Actions Synthétiques Allemagne	0,10% par ordre, minimum 8 EUR	26.38%	0,5%

¹ Les frais appliqués doivent être convertis dans la devise de référence du compte de trading selon le taux de change XTB en vigueur au moment de l'exécution de la transaction.

² XTB enregistre sur le compte du Client l'équivalent du dividende moins les frais

³ Toutes les conversions de devises pour les pertes ou les profits, les commissions, les frais de prêt à action (Swap) sont soumis à une marge de 0.5% en plus du taux de change spécifié dans les Conditions Générales.

Exemple

L'ouverture d'une position longue via un CFD indexé à une action européenne, sur un compte libellé en USD, sera sujet à une conversion monétaire basée sur le schéma suivant : prix de la demande EURUSD * (1+0.5%). Une opération de vente équivalente sera sujette à une conversion monétaire basée sur le schéma suivant : prix de l'offre EURUSD * (1-0.5%).

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris



+33 01 53 89 60 30



commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

Actions Synthétiques Pologne	0,25% par ordre, minimum 25 PLN	19.00%	0,5%
Actions Synthétiques Portugal	0,10% par ordre, minimum 8 EUR	25.00%	0,5%
Actions Synthétiques République Thèque	0,25% par ordre, minimum 300 CZK	15.00%	0,5%
Actions Synthétiques Suisse	0,10% par ordre, minimum 8 CHF+ 0,075 % par ordre (relatif au droit de timbre (Stamp Duty))	35.00%	0,5%
Actions Synthétiques UK	0,10% par ordre, minimum 8 GBP+ 0,5 % par ordre (relatif au droit de timbre (Stamp Duty))	0.00%	0,5%
Actions Synthétiques UK International	0,10% par ordre, minimum 8 GBP+ 0,5 % par ordre (relatif au droit de timbre (Stamp Duty))	15.00%	0,5%
	0,08% par ordre, minimum 8 EUR+ 0,07% par ordre****		
	En outre, des frais fixes relatifs à la valeur nominale de la transaction sont appliqués. Le tableau ci-dessous détaille les frais appliqués par tranche de valeur de transaction****:		
Actions Synthétiques Italie⁴	Valeur de la transaction	Frais	
	0 - 2 500 EUR	0,25 EUR	26.00%
	2 500 - 5 000 EUR	0,5 EUR	
	5 000 - 10 000 EUR	1 EUR	
	10 000 - 50 000 EUR	5 EUR	
	50 000 - 100 000 EUR	10 EUR	
	100 000 - 500 000 EUR	50 EUR	
	500 000 - 1 000 000 EUR	100 EUR	
plus de 1 000 000 EUR	200 EUR		
			0,5%

⁴ Les frais relatifs à la taxe FTT sont déduits le jour ouvré suivant le jour de l'exécution de la Transaction.

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris



+33 01 53 89 60 30



commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

Actions Synthétiques US	0,10% par ordre, minimum 8 USD0+ 0,00221% par ordre (relatif aux frais appelés "SEC Fees")	30.00%	0,5%
--------------------------------	---	--------	------

4. Instruments des marchés organisés (OMI)

Commissions sur Transactions

Marchés		Frais pour la conversion de devises ²
Commission par Transaction sur marchés organisés Actions et ETF ¹		
Tarif applicable jusqu'à ce que le Chiffre d'Affaires de 100 000 EUR soit atteint dans le mois sur tous les comptes enregistrés	Tarif applicable à chaque transaction après que le Chiffres d'Affaires de 100 000 EUR ait été atteint sur tous les comptes enregistrés au cours du mois ³⁴	
0%, minimum 0 EUR	0.2%, minimum 10 EUR	0,5%

¹ Les frais appliqués doivent être convertis dans la devise de référence du compte de trading selon le taux de change XTB en vigueur au moment de l'exécution de la transaction.

² Toutes les conversions de devises liées à la négociation sur le marché OMI sont soumises à une majoration de 0,5% en plus du taux de change, tel que défini dans les CG.

Exemple :

L'ouverture d'une position longue sur le marché des Actions et ETF (OMI), sur un compte libellé en USD, sera sujet à une conversion monétaire basée sur le schéma suivant : prix de la demande EURUSD * (1+0.5%). Une opération de vente équivalente sera sujette à une conversion monétaire basée sur le schéma suivant : prix de l'offre EURUSD * (1-0.5%).

L'ouverture d'une position longue sur le marché des Actions et ETF (OMI), sur un compte libellé en EURD, sera sujet à une conversion monétaire basée sur le schéma suivant : prix de la demande EURUSD * (1+0.5%). Une opération de vente équivalente sera sujette à une conversion monétaire basée sur le schéma suivant : prix de l'offre EURUSD * (1-0.5%).

³ Exemple : Prenons l'exemple d'un client qui négocie 5 fois dans un délai d'un mois. La valeur cumulée des 4 premières transactions est égale à 95 000 EUR. La valeur nominale de la cinquième transaction (achat d'actions cotées à la bourse Allemande) est de 7 500 EUR. La commission facturée dans ce cas sera de 10 EUR minimum ($[2,500 \text{ EUR} \times 0.2\%] < 10 \text{ EUR}$). Pour convertir la valeur nominale d'un Ordre en EUR, XTB utilise les taux du marché visibles sur la plateforme de trading xStation. Si XTB fournit un taux de change EUR donné, alors cette conversion est effectuée directement au taux moyen ((bid+ask) / 2). Si le taux direct n'est pas disponible sur la plateforme de trading, XTB convertira d'abord la valeur nominale en USD, puis EUR. Au cours deux étapes, XTB utilisera le taux moyen de cotation.

⁴ Le seuil de 100 000EUR s'applique à partir du 12 octobre 2020.

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris



+33 01 53 89 60 30



commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

Frais et Taxes imposés par les autorités locales

Marchés	Commissions et Taxes ¹²	Taux
France	Taxe Française sur les Transactions Financières (FTT)	0,3% de la valeur de la transaction d'achat ³
Espagne	Taxe Espagnole sur les Transactions Financières (FTT)	0,2% de la valeur de la transaction d'achat ⁴
US	Sec FEE	0,00221% de la valeur des titres vendus
UK	Stamp Duty Reserve Tax (pour les titres émis par des entités ayant leur siège en dehors de l'Irlande)	0,5% de la valeur de la transaction d'achat
	Stamp Duty Reserve Tax (pour les titres émis par des entités ayant leur siège en Irlande)	1% de la valeur de la transaction d'achat
	PTM Levy	1 GBP par lot si la contrepartie totale de la transaction concernée est supérieure à 10 000 GBP ⁵
Italie	Taxe Italienne sur les Transaction Financières (FTT)	0,1% de la valeur de la transaction d'achat ⁶

¹ Les taxes sont déduites le jour ouvrable suivant le jour où la transaction a été exécutée.

² Les frais de TTF s'appliquent à chaque transaction d'achat d'OMI, même si les actions/ETF achetés sont vendus le même jour (pas de changement de propriétaire). Du fait que les OMI achetés par les clients de XTB sont détenus sur un compte omnibus, le dépositaire désigné par XTB qui agit en tant qu'agent payeur de la taxe ne peut pas identifier les bénéficiaires effectifs individuels. En conséquence, l'agent payeur est obligé de facturer la taxe pour chaque transaction d'achat.

³ La TTF s'applique aux transactions sur les actions de sociétés dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros. La liste des sociétés cotées concernées peut être consultée ici : <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/9789-PGP>

⁴ La FTT s'applique aux transactions sur les actions de sociétés dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros. La liste des sociétés cotées concernées peut être consultée ici :

https://www.agenciatributaria.es/static_files/AEAT/Contenidos_Comunes/La_Agencia_Tributaria/Modelos_y_formularios/Declaraciones/Resto_de_modelos/604/Relacion_Sociedades_web.pdf.

⁵ Le prélèvement PTM est payable sur les opérations sur titres de sociétés constituées au Royaume-Uni, dans les îles anglo-normandes ou sur l'île de Man et dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé ou multilatéral britannique.

⁶ La taxe ne s'applique pas aux transactions portant sur des actions de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 500 millions d'euros.

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris



+33 01 53 89 60 30



commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

Autres frais ¹

Frais	Taux
Frais de transfert OMI entrant / sortant	Titres cotés en Espagne : 0,10% de la valeur des titres par ISIN (minimum 100 EUR) Autres Marchés : 25 EUR / 25 USD / 650 CZK / 8,500 HUF / 120 RON par ISIN ¹²
Transfert OMI entre différents comptes xStation	0,5% de la valeur de la transaction d'achat par ISIN (minimum 25 EUR / 25 USD / 100 PLN / 650 CSK / 8,500 HUF / 120 RON) ²
Certificat de dépôt	Minimum 250 EUR ^{3 4}
Certificat de droit de participer à l'Assemblée Générale de la société	Minimum 250 EUR ^{3 4}
Frais de garde	0.2 par an, minimum 10 EUR par mois pour une valeur quotidienne moyenne du portefeuille supérieur à 250 000 EUR ^{5 6}

Imposition des Dividendes

Les actions des Clients de XTB sont enregistrées sur le compte omnibus tenu par le dépositaire. Dans le cas du paiement de dividendes, le contribuable assujéti à la retenue à la source est la banque désignée pour un marché donné par le dépositaire XTB. Le contribuable n'a pas connaissance de l'identité des Clients de XTB (bénéficiaires effectifs), et donc de leur résidence fiscale. Pour les juridictions où des conventions de double imposition pourraient s'appliquer, le contribuable, incapable d'identifier la résidence fiscale du propriétaire des actions, peut ne pas appliquer les dispositions de ces conventions de double imposition. Dans ce cas, le contribuable est tenu d'appliquer le taux de retenue à la source le plus élevé prévu par la réglementation locale (par exemple, 30 % pour les actions cotées aux États-Unis, 35 % pour les actions cotées en République tchèque, 35 % pour les actions cotées au Portugal).

¹ La redevance est convertie dans la devise du compte selon le taux de change XTB au moment de l'exécution de la transaction.

² Des frais minimaux sont facturés au compte à partir duquel les titres sont transférés (la devise du compte détermine la devise de facturation des frais).

³ Les frais facturés dépendent des coûts supportés par XTB pour l'obtention d'un certificat auprès d'un dépositaire.

⁴ Les instructions doivent être portées à la connaissance de XTB au moins 30 jours avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale.

⁵ Exemple : En supposant que la valeur moyenne quotidienne du portefeuille pour un mois équivaut à 300 000 EUR, une taxe minimale de 10EUR sera facturée ($[50,000\text{EUR} \times 0,2\% \times 1/12] < 10\text{EUR}$)

⁶ Les frais de garde s'appliqueront à partir de novembre 2020.

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris



+33 01 53 89 60 30



commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

5. Frais de redistribution des données boursières émises par la Bourse de Varsovie (GPW) via Internet

Personnes physiques	
Accès aux données en temps réel - une offre CFD Actions, une offre Actions Synthétiques, une offre OMI, Pologne, niveau 1	Gratuit

Les frais doivent être convertis dans la devise du compte du Client selon le taux de change XTB.

6. Dépôts par chèque

Les dépôts par chèque ne sont pas acceptés.

7. Informations générales

Les autres frais liés aux Transactions tels que les Spreads, Marges, points de swap ou autres frais et commissions appliqués par XTB au Client, sont décrits sur d'autres tableaux et documents, comme le tableau des Marges pour les Conditions par marchés, disponibles sur le site Web de XTB. Le rapport annuel figurant sur les Conditions générales est sans frais. X-Trade Brokers se réserve le droit d'imposer des commissions et de frais particuliers, après en avoir informé le Client au préalable. Toutes les transactions sur les CFD Actions basées sur le marché italien (.IT), sont soumises à des commissions additionnelles calculées quotidiennement. La valeur 0.07% est multipliée par la valeur nette de la transaction (valeur d'achat – valeur de vente). Toutes les transactions sur les Actions Synthétiques Suisse, sont soumises à l'équivalent d'un droit de timbre calculé en multipliant la Valeur Nominale de la Transaction par un taux de 0.0075%. Les transactions achetées sur les Actions Synthétiques France, sont soumises à la TTF (Taxe sur les Transactions Financières) calculé en multipliant la Valeur Nominale de la Transaction par un taux de 0.20%. Les transactions achetées sur les Actions Synthétiques UK, sont soumises à l'équivalent d'un droit de timbre (Stamp Duty). Pour les entreprises enregistrées en Grande Bretagne, la commission est calculée en multipliant la Valeur Nominale de la Transaction par un taux de 0.5%. Pour les entreprises enregistrées en Irlande, la commission est calculée en multipliant la Valeur Nominale de la Transaction par un taux de 1%. Les transactions vendues sur les Actions Synthétiques US et Actions US, sont soumises à l'équivalent de frais (SEC Fees) calculé en multipliant la Valeur Nominale de la Transaction par un taux de 0.00218%.

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris



+33 01 53 89 60 30



commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

8. Tableau des Taux de change de XTB

Afin de convertir des positions spécifiques dans la devise du compte du Client, XTB utilise pour chaque transaction du Client les taux « bid » (achat) et « ask » (vente), de l'offre de base pour tous les instruments financiers sur la plateforme de transaction xStation et pour les instruments CFD basés sur les matières premières, les indices et les métaux sur la plateforme MT4. La conversion des instruments financiers, basée sur les taux de change des paires de devises sur la plateforme MT4, est effectuée au taux du type donné de compte d'investissement du client. La spécification des offres individuelles peut être trouvée [ici](#).

Si XTB ne se réfère pas à une paire de devises permettant de convertir directement un des paramètres de la transaction dans la devise du compte d'investissement, la conversion est effectuée en convertissant le paramètre en USD puis dans la devise du compte d'investissement.

XTB informe dans la Table des Frais et Commissions des frais supplémentaires qui peuvent survenir.

Les tableaux ci-dessous présentent le taux, qui est utilisé pour convertir un paramètre donné d'une transaction dans la devise du Compte d'investissement du Client.

	Instruments CFD	Instruments OMI
Marge	$(\text{Taux bid}^1 + \text{Taux ask}^2) / 2$	N/A
Résultat de la Transaction	Pour les Transactions Forex : Taux Bid - pour les transactions d'achat, Taux Ask - pour les transactions de vente ; Pour les autres CFD : Taux Bid - pour les instruments financiers, pour lesquels il existe un taux de conversion direct ; Si un taux de conversion direct n'existe pas pour les transactions sur CFD, le résultat sera d'abord converti en USD	N/A

¹ Prix de la transaction d'achat.

² Prix de la transaction d'achat.

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

	au taux acheteur pour les positions d'achat et au taux vendeur pour les positions de vente. Ensuite, dans la devise du compte d'investissement avec le taux bid pour les positions d'achat et le taux ask pour les positions de vente.	
Commission	Taux Ask	Taux Ask
Valeur des points Swap et valeur de la position du rollover	$(\text{Taux bid} + \text{Taux ask}) / 2$	N/A
FTT, Autres frais/taxes	Selon le taux de fixation officiel de la Banque Nationale de Pologne de la veille	Selon le taux de fixation officiel de la Banque Nationale de Pologne de la veille
Actions de sociétés (dividendes, équivalents de dividendes, commission sur l'équivalent de dividende, équivalent de droits de souscription, etc.)	Pour les CFD actions et les CFD ETF : Taux bid - pour les flux de trésorerie positifs Taux ask - pour les flux trésorerie négatifs	Taux bid - pour les flux de trésorerie positifs Taux ask - pour les flux trésorerie négatifs
Valuer nominale d'achat/vente	N/A	Taux Ask + marge spécifiée dans la Table des frais et Commissions– pour les ordres d'achat Taux Bid + marge spécifiée dans la Table des frais et Commissions– pour les ordres de vente

XTB France

32 rue de la Bienfaisance
75008 Paris



+33 01 53 89 60 30



commercial@xtb.fr

www.xtb.com/fr

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. – 32 rue de la Bienfaisance - 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.